DocuSign Envelope ID: 5D6020D5-1C6D-4E66-9E1B-C77394CA96AD

SILL ENTREPRISES
Société par actions simplifiée
au capital de 18 830 562,30 euros
Siège social : Le Raden, 29860 PLOUVIEN
636 220 220 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 25 octobre,
A 8h00,

Les associés de la Société SILL ENTREPRISES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation sans délai faite à chaque associé conformément à l'article 18.1.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles FALC'HUN, en sa qualité de Président de la Société.

La société SOCIETE HOLDING LEON, prise en la personne de M. Henri LEON et Me Hervé Ronan-Jourdren acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Me Florent AVRY est désigné comme secrétaire.

La société BAKER TILLY STREGO et la société GORIOUX FARO & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaires de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

DocuSign Envelope ID: 5D6020D5-1C6D-4E66-9E1B-C77394CA96AD

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,
- Réduction du capital social d'une somme de 3.153.272,40 euros par voie de rachat d'actions,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 6 septembre 2024 de réduire le capital de 3.153.272,40 euros, pour le ramener de 18 830 562,30 euros à 15.677.289,90 euros, par voie de rachat de 152.332 actions de 20,70 euros de nominal chacune en vue de leur annulation,
- de l'absence d'opposition intervenue durant le délai de 20 jours courant à compter du dépôt au greffe du procès-verbal du 6 septembre 2024 conformément au certificat de non-opposition daté du 2 octobre 2024,
- de l'expiration de la date prévue dans la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 6 septembre 2024 pour constater la réalisation de la réduction de capital,
- de la nécessité d'actualiser le prix de rachat pour les actionnaires sortants,
- de la déclaration du Président et du Directeur Général Délégué qu'aucune dette n'est susceptible d'entrainer une opposition depuis la date du 2 octobre 2024.

Et, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide de réduire le capital de 3.153.272,40 euros, pour le ramener de 18 830 562,30 euros à 15.677.289,90 euros, par voie de rachat de 152.332 actions de 20,70 euros de nominal chacune en vue de leur annulation, moyennant les prix suivants :

- **265,8066** euros par action pour celles appartenant à la société ARKEA à hauteur de 42.324 actions, **soit un prix de 11.250.000 euros** ;
- **266,4996** euros par action pour celles appartenant à la société UNIGRAINS à hauteur de 67.684 actions, **soit un prix de 18.035.730 euros, variable en fonction de la date effective du rachat conformément au tableau d'ajustement figurant en Annexe 1** ;
- **269,4862** euros par action pour celles appartenant à la société CREDIT MUTUEL EQUITY à hauteur de 42.324 actions, **soit un prix de 11.405.735 euros** ;

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur la réserve légale à hauteur de 10% de la réduction de capital et pour le solde sur le poste "Autres réserves".

DocuSign Envelope ID: 5D6020D5-1C6D-4E66-9E1B-C77394CA96AD

Chacun des autres associés a déclaré renoncer expressément au rachat de ses actions aux mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les associés susvisés.

L'Assemblée Générale autorise la réduction du capital social aux conditions visées ci-dessus et confère tous pouvoirs au Président et/ou à M. Sébastien Floch, Directeur Général Délégué pour réaliser la réduction du capital au plus tard le 30 novembre 2024.

L'Assemblée Générale décide en outre d'autoriser le versement par anticipation du prix de rachat des actions aux actionnaires sortants et déclare que la Société fera son affaire du règlement ou de la constitution d'éventuelles garanties en cas d'oppositions émanant des créanciers sociaux, et plus généralement de toute conséquence, y compris financière, impactant les associés sortants

Le Président et M. Sébastien Floch sont investis des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sous réserve de la décision du Président et/ou de M. Sébastien Floch, Directeur Général Délégué de procéder à la réduction de capitalet de la constatation du rachat et de l'annulation des 152.332 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"*Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES euros (15.677.289,90 euros).*

Il est divisé en 757.357 actions de 20,70 euros chacune, de même catégorie."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Annexe 1 : Valorisation des titres UNIGRAINS en fonction de la date de réalisation de l'opération (du 31 octobre au 30 novembre 2024)

DocuSign Envelope ID: 5D6020D5-1C6D-4E66-9E1B-C77394CA96AD

Le Président
M. Gilles FALC'HUN

Signé par :
C865E44C873F4B3...

Le Secrétaire
Me Florent AVRY

DocuSigned by:
AVRY FLORENT
A3CB1BCCC470448...

Un Scrutateur
Pour SOCIETE HOLDING LEON
M. Henri LEON

DocuSigned by:
LEON Henri
19B6689C84AB400...

Un Scrutateur
Me Hervé-Ronan Jourdren

Signé par :
JOURDREN Hervé-Ronan
303609C012F1425...

DocuSign Envelope ID: 5D6020D5-1C6D-4E66-9E1B-C77394CA96AD

Annexe 1 : Valorisation des titres UNIGRAINS en fonction de la date de réalisation de l'opération (du 31 octobre au 30 novembre 2024)

Date effective	Date de calcul	JO	Valorisation titres UNG
31/10/2024	16/06/2024	oui	18 035 730,00
01/11/2024	02/08/2024	non	-
02/11/2024	03/08/2024	non	-
03/11/2024	04/08/2024	non	-
04/11/2024	05/08/2024	oui	18 277 520,00
05/11/2024	06/08/2024	oui	18 282 300,00
06/11/2024	07/08/2024	oui	18 287 080,00
07/11/2024	08/08/2024	oui	18 291 850,00
08/11/2024	09/08/2024	oui	18 296 620,00
09/11/2024	10/08/2024	non	-
10/11/2024	11/08/2024	non	-
11/11/2024	12/08/2024	non	-
12/11/2024	13/08/2024	oui	18 315 750,00
13/11/2024	14/08/2024	oui	18 320 520,00
14/11/2024	15/08/2024	oui	18 325 300,00
15/11/2024	16/08/2024	oui	18 330 060,00
16/11/2024	17/08/2024	non	-
17/11/2024	18/08/2024	non	-
18/11/2024	19/08/2024	oui	18 344 370,00
19/11/2024	20/08/2024	oui	18 349 250,00
20/11/2024	21/08/2024	oui	18 353 910,00
21/11/2024	22/08/2024	oui	18 358 680,00
22/11/2024	23/08/2024	oui	18 363 450,00
23/11/2024	24/08/2024	non	-
24/11/2024	25/08/2024	non	-
25/11/2024	26/08/2024	oui	18 377 760,00
26/11/2024	27/08/2024	oui	18 382 530,00
27/11/2024	28/08/2024	oui	18 387 300,00
28/11/2024	29/08/2024	oui	18 392 070,00
29/11/2024	30/08/2024	oui	18 397 240,00
30/11/2024	31/08/2024	non	-